

Oléiculture

N°6
11 mai 2022

ARC – MÉDITERRANÉEN



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE

Référents filière & rédacteurs

Julien BALAJAS

Centre Technique de l'Olivier
j.balajas@ctolivier.org

Caroline GOUTINES

Centre Technique de l'Olivier
c.goutines@ctolivier.org

Directeur de publication

André Bernard

Président de la chambre régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
contact@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service régional de l'Alimentation
PACA

132 boulevard de Paris
13000 Marseille



AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Stades phénologiques

La floraison approche, les stades BBCH se situent majoritairement entre 54 et 57. Les floraisons sont annoncées à partir de la semaine prochaine en fonction des départements.

Maladies du feuillage

Le risque est toujours très hétérogène en fonction des parcelles observées (sensibilité variétale et niveau de protection), il est de **faible** à **alerte**. **Soyez très vigilants avant l'ouverture des boutons floraux.**

Teigne

Des papillons et des larves de teigne ont été observés, la ponte puis les larves de ces papillons sur boutons floraux et fleurs sont susceptibles d'occasionner des dégâts. Le risque prévisionnel est de **faible** à **alerte** en fonction des parcelles, mais il est globalement plus élevé que l'année précédente. **Soyez vigilants dès maintenant.**

Un webinaire : la teigne de l'olivier, surveillance et stratégie de lutte, est organisé par France Olive le 20/05/2022 à 17h30.

Autres bioagresseurs :

Cochenilles

Une **grande diversité de cochenilles** à différents stades a été observée dans les vergers d'observation. **En fonction des espèces de cochenilles, de la fumagine a été observée.** Vous pouvez éventuellement supprimer les parties de l'arbre très fortement impactées par les cochenilles.

Neiroun (scolyte de l'olivier) et Hylésine

De plus en plus de Neiroun est constaté dans les vergers affaiblis, les bois atteints doivent être coupés et supprimés avant la sortie des adultes.

L'hylésine, contrairement au Neiroun s'attaque aux oliviers non affaiblis. Les mesures prophylactiques sont les mêmes que pour le Neiroun. **Soyez vigilants.**



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA

Conditions météorologiques



Prévisions du 13 au 17 mai (source : Météo France) :

Département / Jour	Ven	Sam	Dim	Lun	Mardi
Alpes-De-Haute Provence					
Alpes-Maritimes					
Var					
Bouches-du-Rhône					
Vaucluse					
Drôme					
Ardèche					
Gard					
Hérault					
Aude					
Pyrénées orientales					

Dans les jours qui viennent le soleil sera au rendez-vous et les températures deviendront estivales, en particulier mardi où de fortes températures sont attendues (autour de 30°C pour la majorité des départements). En revanche, les pluies ont été jusqu'à présent rares et de faible intensité donc pas toujours efficaces. Quelques averses pourront avoir lieu dans certains secteurs. Les sols sont anormalement secs. Les oliviers risquent de se retrouver en stress hydrique, ce qui peut impacter la floraison et la nouaison.



Stades phénologiques



Stades phénologiques, source : Hélène Lasserre, France Olive.

BBCH 55 : Les bouquets floraux atteignent leur taille finale et les boutons floraux s'ouvrent.

BBCH 57-59 : Apparition de la corolle verte.

BBCH 60 : Première fleur ouverte.

Départements	Stade BBCH
Aude (11)	55-57
Alpes-Maritimes (06)	52-57
Alpes-de-Haute Provence (04)	55-57
Bouches-du-Rhône (13)	54-57
Drôme (26)	51-54
Vaucluse (84)	33-55
Var (83)	50-55
Gard (30)	55-57
Hérault (34)	55-57
Pyrénées orientales (66)	55-58

Sur une majorité de département, la floraison est attendue à partir de la semaine prochaine. Les premières fleurs ouvertes ont été observées sur les variétés précoces comme la Lucques dans plusieurs départements.

Maladies feuillage : Œil de paon et cercosporiose



Éléments de Biologie



Symptômes d'œil de paon (gauche) et de cercosporiose (droite, face supérieure puis inférieure de la feuille atteinte), source : Centre technique de l'olivier

Pour avoir plus d'informations sur ces maladies consultez le [BSV oléicole N°1](#) ou le site de [France Olive](#).

Observations

Nous vous rappelons que, comme souligné dans la section avertissement à la fin du document, les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Oeil de paon

Des symptômes d'**œil de paon** ont été observés à des niveaux d'infestation très différents selon les parcelles suivies. Le risque de développement de la maladie peut augmenter et les nouvelles pousses peuvent être contaminées, suite à un niveau de protection des parcelles insuffisant, en conditions de forte humidité ou d'épisodes pluvieux avec des températures comprises entre 9 et 25°C. Actuellement le risque varie **Faible à Alerte** en fonction des parcelles observées.

Département	Risque évalué*
Aude (11)	Modéré à Fort
Var (83)	Modéré à Très fort
Vaucluse (84)	Fort
Alpes-Maritimes (06)	Fort à Alerte
Drôme (26)	Faible à Très fort
Pyrénées-Orientales (66)	Faible à Modéré
Gard (30)	Fort à Très fort
Hérault (34)	Fort à Très fort
Bouches-du-Rhône (13)	Modéré à Fort
Alpes de Haute-Provence (04)	Fort

Cercosporiose :

Il est difficile d'évaluer les niveaux d'infestations du champignon car les symptômes ne sont visibles que plusieurs mois après infestation. Les niveaux d'infestation perçus résultent majoritairement de contaminations antérieures (2021).

Le risque de contamination des pousses de moins d'un an dépend principalement : de l'inoculum déjà présent dans les parcelles ; du niveau de protection des parcelles et des conditions climatiques (forte humidité et/ou précipitations et températures comprises entre 9 et 25 °C).

Des symptômes ont été observés à des niveaux différents selon les parcelles et les variétés. Le niveau de risque est **de Faible à Alerte**.

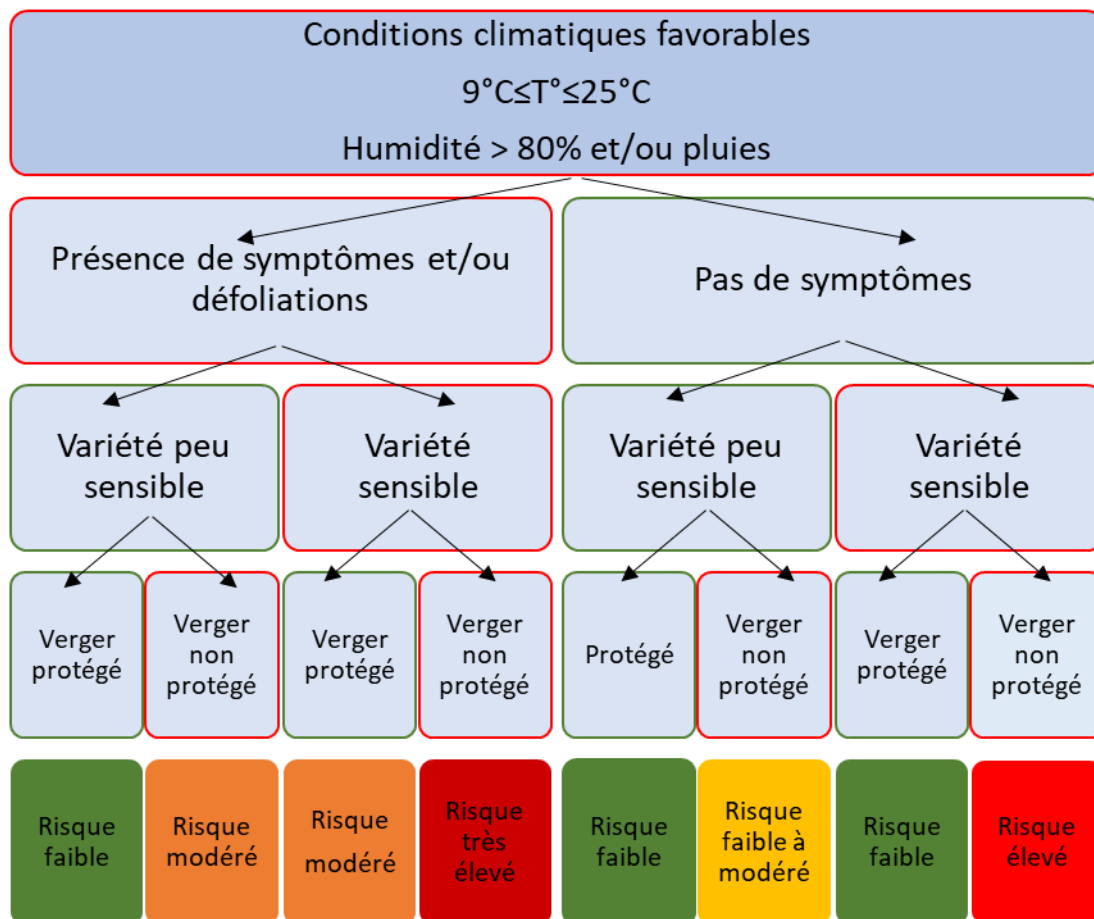
Département	Risque évalué*
Aude (11)	Modéré à Fort
Var (83)	Fort à Très fort
Vaucluse (84)	Fort
Alpes-Maritimes (06)	Fort à Alerte
Drôme (26)	Faible à Fort
Pyrénées-Orientales (66)	Modéré
Gard (30)	Fort à Très fort
Hérault (34)	Fort
Bouches-du-Rhône (13)	Modéré à Fort
Alpes de Haute-Provence (04)	Faible à Fort

Évaluation du risque de maladies du feuillage

Le risque doit donc être évalué selon plusieurs facteurs et indicateurs :

- **Les conditions climatiques passées et prévues.**
- **L'observation des symptômes** permet d'évaluer en partie le niveau d'infestation présent sur votre parcelle.
Vous trouverez les méthodes d'observation des symptômes dans le [BSV oléicole n°2](#).
Attention : L'absence observée de symptômes n'est pas le signe de l'absence d'inoculum dans votre parcelle. L'évaluation des pertes foliaires est très importante, l'œil de Paon et la cercosporiose peuvent provoquer des défoliations, ce qui entraîne une sous-estimation des risques réels associés. Les sensibilités variétales à l'œil de paon et à la cercosporiose. Les niveaux de sensibilité de plusieurs variétés sont mentionnés dans les [précédents BSV](#).

Schéma d'aide à l'estimation du risque de contaminations par les maladies fongiques :



- La sensibilité variétale à l'œil de paon : (liste non exhaustive)

Sensible	Moyennement sensible	Peu sensible
- Lucques	- Bouteillan	- Picholine
- Salonenque	- Aglandau	- Cayon
- Tanche	- Négrette	- Olivière
	- Cailletier	- Arbéquine
		- Rougette de l'Ardèche

- La sensibilité variétale à la cercosporiose : (liste non exhaustive)

Très sensible	Sensible	Moyennement sensible
- Cailletier	- Bouteillan	
	- Aglandau	
	- Cayon	
	- Olivière	
	- Picholine	
	- Arbéquine	

Gestion du risque

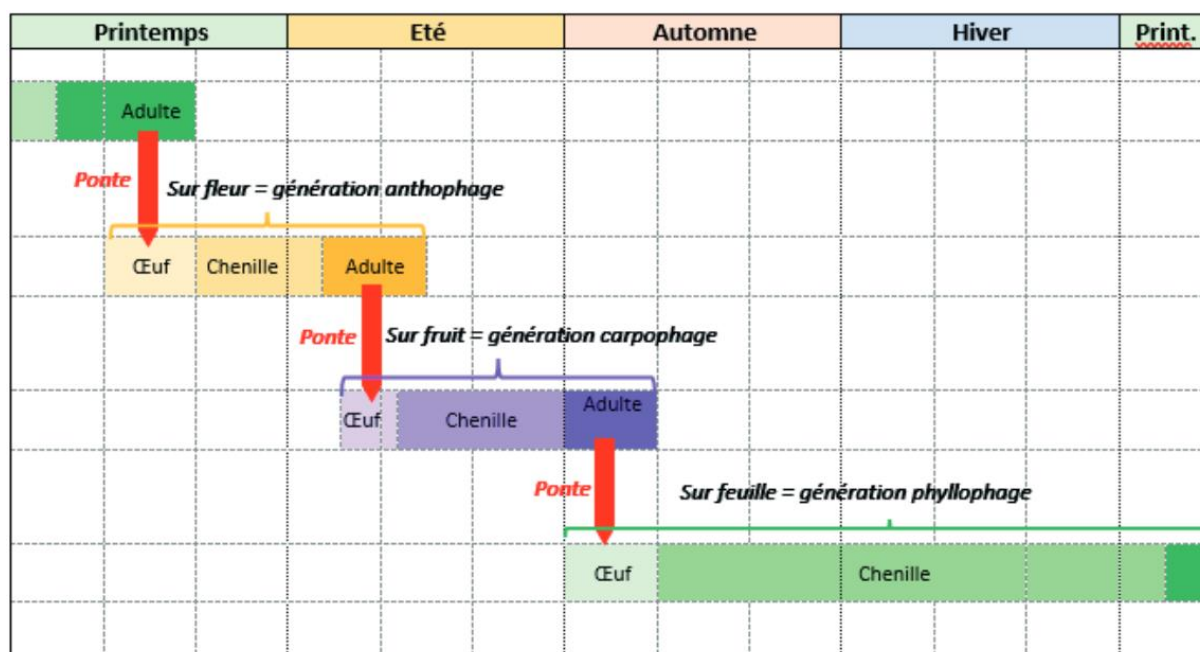
- **L'observation de vos parcelles reste indispensable pour une bonne gestion du risque.**
- Des opérations de prophylaxie peuvent limiter les contaminations et le développement des maladies :
 - La taille améliore la **circulation de l'air** au sein de l'arbre et favorise l'assèchement de la frondaison.
 - L'environnement immédiat des parcelles peut limiter leur ventilation et favoriser un microclimat humide.



Éléments de biologie

Pour avoir plus d'informations sur la biologie et les dégâts des teignes, consultez le [BSV oléicole N°1](#) ou le site de [France Olive](#). Vous pouvez également consulter l'article dédié dans le *Nouvel Olivier* N°127.

Les adultes issus des larves qui se sont développées sur feuille sont en activité, ils pondent et les larves qui se développent sur les inflorescences peuvent occasionner des dégâts (cf tableau ci-dessous). Ces larves, lorsqu'elles consomment, sont vulnérables aux traitements.



Cycle biologique de la teigne. Source : Centre Technique de l'Olivier.

Observations

Des papillons et des larves ont été observés dans les parcelles d'observation. Il faut rester très vigilant car la floraison approche et des dégâts sur fleur sont occasionnés à ce moment-là. Selon les parcelles d'observations, le risque prévisionnel est de **faible** à **Alerte** :

Département	Risque évalué*
Aude (11)	Modéré à Fort
Var (83)	Modéré
Vaucluse (84)	Modéré
Drôme (26)	Modéré à Très fort
Alpes de Haute Provence (04)	Fort à Alerte
Pyrénées-Orientales (66)	Modéré à Très fort
Gard (30)	Modéré à Fort
Hérault (34)	Modéré à Fort
Bouches-du-Rhône (13)	Modéré à Fort
Alpes-Maritimes (06)	Faible à Fort

Nous vous rappelons que, comme souligné dans la section avertissement à la fin du document, les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Évaluation du risque

Il est important de surveiller si possible le vol des teignes et surtout la présence des premières chenilles et des premiers dégâts sur inflorescences afin (i) d'estimer le risque de dégâts éventuel sur la récolte et (ii) de raisonner sa stratégie de lutte.



Photo 1 : larve de teigne en train de dévorer un bourgeon floral en mai (génération anthophage ou 1^{ère} génération).





Photo 2 : nymphose de teigne dans la grappe florale.

Gestion du risque

- **Assurer un bon suivi de vos parcelles afin, de bien évaluer le risque lié aux dégâts observés, et de bien positionner vos interventions.**
- **De nombreux auxiliaires peuvent parasiter ou prédater la teigne.** Ils apparaissent pour la plupart dès le printemps. Attention, les insectes auxiliaires sont également vulnérables aux pesticides non spécifiques.

Auxiliaires	Stade cibles	Période d'activité
Larves de Chrysopes (neuroptères)	Œufs	Printemps-été
Coccinelles (larves et adultes)	Larves et œufs	Printemps-automne
Parasitoïdes (micro hyménoptères)	Œufs et/ou larves et/ou chrysalides	Sur les trois générations de teigne
Araignées	Tous	Toute l'année



Bioagresseurs	Observations	Éléments de biologie	Mesures	Informations complémentaires
<p>Cochenilles</p>  <p><i>Cochenilles noires (droite) et Philippia follicularis (gauche).</i></p>	<p>Présence d'une grande diversité d'espèces et de stades. En fonction des espèces de la fumagine est constatée sur rameaux.</p>	<p>Certaines cochenilles sont vulnérables aux jeunes stades larvaires. Ce stade est actuellement dépassé.</p>	<p>Supprimer les parties fortement infestées.</p> <p>Favoriser les nombreux auxiliaires naturels.</p>	<p>BSV N°1</p> <p>Fiche technique sur la fumagine (France Olive).</p>
<p>Neiroun <i>Phloeotribus scarabeoides</i></p>  <p><i>Galeries de larves de Neirou.</i></p>	<p>Présence et dégâts sur bois</p>	<p>Coléoptère, visible au printemps, il s'attaque aux branches déjà affaiblies (gel, sécheresse, maladies, bois de taille).</p>	<p>Être vigilants dans la gestion des bois de taille.</p> <p>Détruire les parties touchées et contenant des formes vivantes de Neiroun.</p>	<p>BSV N°4</p> <p>Site de France Olive.</p>
<p>Hylésine <i>Hylesinus Oleiperda</i></p>  <p><i>Dégâts d'Hylésine sur branche.</i></p>	<p>Présence et dégâts sur bois</p>	<p>Les larves se développent sous l'écorce des branches voire du tronc. Les zones colonisées finissent par s'assécher et les branches par dépérir. L'Hylésine s'attaque aux bois non affaiblis.</p>	<p>Sortir les bois attaqués de la parcelle et les détruire.</p>	<p>Site de France olive.</p>

Crédits photos : Centre Technique de l'Olivier, Fanny Vernier (CA83).

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Centre Technique de l'Olivier – BALAJAS Julien – GOUTINES Caroline – ZICOT Arnaud

Relecture

DRAAF - SRAL PACA

Chambres régionales d'agriculture Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Observation

Christine Agogué – CA 11

Margaux Allix – CivamBio 66

Corinne Barge – CIVAM oléicole 13

Edgar Raguenet – Groupement des Oléiculteurs de Vaucluse

Célie Chaper – Coopérative du Nyonsais

Benoit Chauvin Buthaud - CA 26

Cécile Combes – GE des coopératives oléicoles du Gard et de l'Hérault

Célia Gratraud – Consultante en oléiculture

Maud Damiens – CA 06

Hélène Lemoine – CA 34

Sébastien Le Verge – Conseiller indépendant 13/83

Nathalie Serra-Tosio – SIOVB (Baux de Provence)

Alex Siciliano – GOHPL (Haute Provence et Luberon)

Fanny Vernier – CA 83

François Veyrier – CETA d'Aubagne

Financement

Action du plan Ecophyto pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA

Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !

3^{ème} édition, avril 2018

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAI¹, APCA², ITSAP-Institut de l'abeille³, ADA⁴ France et soumise à la relecture du CNE⁵.

- 1- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Direction générale de l'alimentation.
- 2- Assemblée permanente des chambres d'agriculture.
- 3- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation.
- 4- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.
- 5- Comité national d'épidémiologie dans le domaine végétal.

Crédits photos : J. Jullien (DGAI-SDQSPV), sauf p.3, apiculteur en action : Florence Aimont-Marie (CA 17).



En butinant de fleur en fleur, les insectes pollinisateurs participent à la production de nombreuses cultures et contribuent aussi à la qualité des récoltes. À l'échelle mondiale, 80 % des plantes à fleurs se reproduisent grâce à ces insectes auxiliaires, en particulier aux abeilles.

Préserver la santé des abeilles

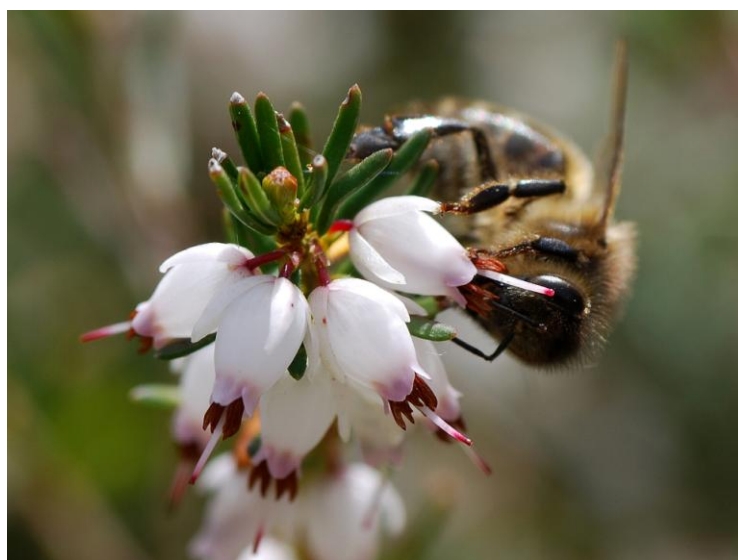
Les causes de dépérissement des abeilles sont multiples. La préservation de la santé du cheptel apicole implique la mise en place de bonnes pratiques au niveau de :

- la gestion des ressources alimentaires des abeilles ;
- la maîtrise des risques sanitaires du cheptel ;
- la protection des cultures par la mise en œuvre des méthodes de lutte intégrée.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, les pouvoirs publics ont renforcé les études écotoxicologiques, la réglementation, ainsi que les contrôles sanitaires et phytosanitaires.

Les voies d'exposition

Des intoxications d'insectes pollinisateurs peuvent se produire quand les produits phytopharmaceutiques sont appliqués, tant sur les plantes cultivées que sur la flore spontanée. La contamination peut avoir lieu à deux moments (pendant et après le traitement phytosanitaire), par deux voies d'intoxication différentes :



- **par contact** : quand l'abeille est exposée directement à un produit dangereux ; se pose sur une fleur ou sur la végétation traitée ; reçoit des vapeurs ou des poussières toxiques ;

- **par ingestion** : quand l'abeille prélève du nectar ou du pollen sur des fleurs contaminées suite à une pulvérisation ; par l'utilisation avant floraison d'un produit rémanent ou systémique ; suite à un enrobage de semence avec un produit systémique et persistant durant la floraison ; ou enfin par des poussières d'enrobage insecticide émises lors de semis en l'absence de mesures appropriées de gestion des risques.

Connaître les risques toxicologiques pour les abeilles avant de traiter

ETIQUETTE PRODUIT PHYTO.

Phrases de risque Spe 8

« Précautions à prendre pour la protection de l'environnement »

Dangereux pour les abeilles. / Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. / Ne pas utiliser en présence d'abeilles. / Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et (indiquer la période) après traitement. / Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. / Enlever les adventices avant leur floraison. / Ne pas appliquer avant (indiquer la date).

Les professionnels de la production végétale, du paysage et des forêts doivent impérativement connaître l'écotoxicité des produits phytosanitaires avant de les utiliser. La règle de base consiste à lire **l'étiquette du produit** figurant sur l'emballage (classement toxicologique, phrases de risque correspondantes).

En complément, il est possible de consulter :

- le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages autorisés en France **e-phy** : ephy.anses.fr

- les **fiches de données de sécurité des produits phytopharmaceutiques** : www.quickfds.com ou www.phytodata.com

- **l'Index Acta phytosanitaire**, mis à jour chaque année ;

- la base **Agritox** qui renseigne sur le classement toxicologique des substances actives : www.agritox.anses.fr

Le respect des obligations réglementaires*



• Conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage phytosanitaire

D'une façon générale, il faut noter que l'arrêté du 28 novembre 2003, paru au Journal officiel du 30 mars 2004, **interdit tout emploi d'insecticides ou d'acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats** ; ceci afin de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Par dérogation, l'emploi d'insecticides et acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats est cependant possible dès lors que deux conditions sont réunies et respectées :

1. L'intervention a lieu **en dehors des périodes de butinage** (tard le soir, de préférence) : les abeilles peuvent être actives du lever du jour au coucher du soleil ;
 2. Le produit insecticide ou acaricide employé **bénéficie d'une mention « abeilles »**.
- L'arrêté définit en effet trois types de mention « abeilles » pouvant être attribuées aux insecticides ou acaricides :

- « *Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles* » ;
- « *Emploi autorisé au cours de périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles* » ;
- « *Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles* ».

• Éviter les dérives lors des traitements

L'arrêté interministériel du 4 mai 2017 impose aux applicateurs de mettre en œuvre des moyens appropriés pour éviter tout entraînement des produits phytopharmaceutiques en dehors des parcelles ou des zones traitées. Il convient dans ce cadre d'éviter toute dérive des produits vers les ruches et ruchers.

• Mesures anti-dérive lors du semis

L'arrêté interministériel du 13 janvier 2009 précise les conditions d'enrobage et d'utilisation des semences traitées par des produits phytopharmaceutiques en vue de limiter l'émission des poussières lors du procédé de traitement en usine.



*pour consulter les textes réglementaires en vigueur, rendez-vous sur : www.legifrance.gouv.fr

• **Proscrivez les mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles**

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (effets possibles de synergies). Pour cette raison, il convient d'être extrêmement vigilant en matière de mélanges et de respecter l'arrêté ministériel du 7 avril 2010. Ce dernier prévoit dans son article 8 que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, au sens de l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 novembre 2003 susvisé, **un délai de 24 heures soit respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthriinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles.** Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthriinoïdes avec triazoles/imidazoles sont donc interdits en période de floraison et d'exsudation de miellat.

A RETENIR

- **En période de floraison ou de production d'exsudats, il est interdit de traiter en présence d'abeilles.** Même si le produit comporte la mention « abeilles », cela ne signifie pas qu'il est inoffensif.
- **Des pollinisateurs sauvages sont présents sur des plages horaires plus larges au cours de la journée et avec des températures plus fraîches** (par ex. les bourdons). Les comportements et modes de vie de ces insectes (horaires de butinage, mode de nidification et de reproduction, préférences alimentaires, ...) sont variés et peuvent différer de ceux de l'abeille domestique. De plus, leur sensibilité aux produits phytopharmaceutiques peut être différente.

Les bonnes pratiques pour favoriser l'activité des insectes pollinisateurs et pour maintenir des ressources alimentaires en dehors des périodes de floraison des cultures mellifères

- Avant toute prise de décision concernant une éventuelle intervention phytosanitaire, pensez à consulter le bulletin de santé du végétal (BSV) et à évaluer rigoureusement l'état phytosanitaire de la culture.
- Ne laissez jamais d'eau polluée par des substances actives chimiques autour des parcelles ou sur votre exploitation, les abeilles s'abreuvent et collectent plus de 25 litres d'eau par an pour assurer le développement de leur colonie.
- Favorisez la présence des insectes pollinisateurs pour la pollinisation de vos cultures en implantant des espèces mellifères autour de vos parcelles (bandes mellifères le long des cours d'eau et bord de champ, haies mellifères, CIPAN mellifères...). Si vous devez réaliser une intervention, rendez non attractifs pour les abeilles les couverts herbacés et fleuris entre-rangs dans la parcelle à traiter, par exemple en les broyant ou les fauchant en dehors des périodes de butinage.
- Pour ne pas que la flore mellifère devienne un piège pour les pollinisateurs, il est impératif que la dérive des traitements réalisés sur les cultures voisines soit évitée.
- Participez au maintien de l'apiculture sur votre territoire en diversifiant vos cultures à la faveur de rotations longues intégrant des légumineuses ou des oléoprotéagineux.
- Laissez des plantes messicoles s'implanter en bordures et à l'intérieur des champs pour favoriser les espèces végétales nectarifères et pollinifères. Consultez le site Internet : www.ecophytopic.fr



N'hésitez pas à échanger avec les apiculteurs qui travaillent autour de vous et adaptez vos pratiques en leur demandant conseil vis-à-vis des abeilles.

Pour plus d'informations sur les abeilles et l'apiculture, contactez l'ADA (association de développement apicole) de votre région, le référent apiculture de la chambre régionale d'agriculture ou consultez le site Internet de l'ITSAP-Institut de l'abeille www.itsap.asso.fr